

Note de politique générale accompagnant le budget 2016 du CPAS

Contexte général du budget 2016 du CPAS

Nous commencerons cette note de politique générale par un retour sur l'année écoulée. Comme vous le savez, la réforme fédérale des allocations d'insertion sortait ses premiers effets concrets au 1^{er} janvier 2015. Au vu des incertitudes sur les chiffres annoncés par l'ONEM ou les syndicats, afin d'éviter un impact surdimensionné sur la dotation communale, il avait été décidé en concertation avec la Commune d'attendre d'avoir des chiffres concrets en cours d'année budgétaire et de procéder, si nécessaire, à des modifications budgétaires. Ainsi, lors de la première modification budgétaire, nos dépenses en aide sociale ont fortement augmenté, entraînant une augmentation proportionnelle de la dotation communale. C'est ainsi qu'en 2015, notre Centre a sollicité un montant supplémentaire de 249.734,72 €, soit une augmentation de 8,27 %, et en 2016 de 234.727,84 €, soit 7,42 % d'augmentation par rapport au plan de gestion initial, voté en septembre 2014.

Il est à relever ici que si le Centre avait tenu compte des chiffres de l'ONEM au moment du vote de son plan de gestion, l'impact estimé aurait été de 699.714,57 € pour l'année 2015 et de 748.839,74 € pour l'année 2016 (ou 480.420,35 € en 2015 et 503.478,52 € en 2016, si on ne tenait compte que d'un quart des cohabitants « ordinaires » potentiellement exclus selon l'ONEM qui pourraient avoir droit au R.I.S.). A la date du 30 octobre 2015, au vu du nombre de personnes exclues qui ont demandé et obtenu un R.I.S. au C.P.A.S. d'Oupeye, l'impact réellement estimé est de 282.287,50 € pour 2015 et de 351.159,39 € pour 2016, soit plus de 50 % inférieur à l'estimation de l'ONEM. Les raisons de ces différences sont multiples : certaines personnes ont été exclues postérieurement aux dates estimées par l'ONEM, d'autres n'ont pas sollicité l'aide du C.P.A.S., d'autres encore ont pu retrouver le droit à d'autres aides (A.P.H., par exemple) ou un emploi. Nous tenons ici à souligner le travail accompli par les équipes du Centre, que ce soit au niveau du service social général ou au niveau de Job Contact dans le suivi des bénéficiaires.

Toutefois, ces chiffres ne tiennent compte que des personnes ayant obtenu un R.I.S. suite à une exclusion personnelle du droit aux allocations d'insertion. Ils ne prennent pas en considération les autres membres du ménage, par exemple encore aux études, qui sollicitent un droit au R.I.S. étudiant suite à la diminution des revenus du ménage, ou encore toutes les aides sociales autres que le R.I.S. que les ménages peuvent obtenir vu leurs difficultés financières (aide chauffage, aide pharmaceutique,...), et ce même s'ils ne sont pas dans les conditions strictes du R.I.S. Ces chiffres ne reflètent pas non plus la réalité du service de médiation de dettes qui suit de plus en plus de dossiers, de plus en plus complexes.

C'est pourquoi en 2015, le Centre a décidé d'engager deux mi-temps travailleurs sociaux supplémentaires, pour renforcer à la fois le service de médiation de dettes, mais aussi le service Job Contact, tout en contrôlant et en limitant les contrats de remplacement dans les autres services, tels le service des aides familiales, l'administration générale ou encore le service ouvrier, en supplément des mesures déjà reprises dans le plan d'embauche.

Nous tenons également à relever que, malgré un contexte de travail de plus en plus chargé pour nos services, le plan d'embauche, ou plutôt de diminution des possibilités d'embauche, a été entièrement respecté, tout comme la Commune a respecté le sien. Les mesures supplémentaires concernant le personnel qui ont été prises (non-remplacements ou remplacements partiels d'agents en congé pour maladie de longue durée) nous ont permis de

ne solliciter de la Commune qu'une augmentation de la dotation inférieure au coût net de la mesure fédérale de limitation du droit aux allocations d'insertion¹.

Quant à la compensation fédérale promise pour neutraliser l'impact financier des mesures en matière d'allocation d'insertion, elle s'élève, pour l'année 2015 à 47.661,41 €, soit 16,88 % de l'impact estimé au 30 octobre 2015 pour notre Centre.

Toutefois, malgré un contexte budgétaire difficile, les missions régaliennes ont continué à être menées de façon scrupuleuse. L'enquête sociale a été maintenue pour les aides chauffages du CPAS. La politique de maximisation de l'utilisation des subsides a été poursuivie. Les services permettant d'offrir une aide à domicile pour des personnes fragilisées ont été maintenus. En 2016, nous continuerons à mener ces différents défis à bien.

Nous avons également continué à mener des projets transversaux. Ainsi, en synergie avec la Commune : le plan de cohésion sociale avec les actions menées à la Maison de quartier, ou encore l'ancrage communal avec la poursuite de l'étude de la création d'un logement de transit. L'étude de faisabilité de l'épicerie sociale nous a mené à prendre contact avec la Croix Rouge et avec le C.P.A.S. d'Herstal. Le projet de création de logements pour famille nombreuses en collaboration avec le Fonds du logement a continué de se concrétiser.

En 2016, ces différents projets seront poursuivis. Les travaux nécessaires à la création des logements pour famille nombreuse devraient débuter dans la seconde moitié de l'année. La collaboration avec la Commune pour le plan de cohésion sociale sera renouvelée. La création du logement de transit est inscrite au budget extraordinaire, tout comme les travaux nécessaires à la création de l'épicerie sociale.

Ce dernier projet va nous permettre de diversifier notre obligation d'aide alimentaire aux familles défavorisées et de proposer à certains ménages un soutien différent de la simple distribution de tickets alimentaires. En collaboration avec le C.P.A.S. d'Herstal, nous proposerons ainsi gratuitement des aliments fraîchement mis en conserve par la conserverie d'Herstal. Nous proposerons également des denrées et des fournitures provenant de surplus de nos entreprises locales, permettant ainsi d'éviter le gaspillage tout en proposant aux familles des biens de première nécessité qu'ils n'auraient pu que difficilement obtenir. De plus, ce projet est assorti d'un projet d'éducation à la consommation afin que les personnes aidées puissent retrouver une certaine indépendance.

Nous continuons également à entretenir notre patrimoine immobilier. Ainsi les travaux relatifs à la réhabilitation du bâtiment des Chenay suite à l'incendie ayant eu lieu en 2014 ont pu commencer en cette deuxième partie de l'année 2015 après la conclusion des diverses expertises judiciaires. Ils se poursuivront en 2016, tant pour la rénovation intérieure que pour la reconstruction de l'annexe arrière du bâtiment, afin de permettre la relocation de ce rez-de-chaussée commercial. La mise aux normes de la crèche se concrétisera également en 2016, avec l'étude d'architecture dont le marché de service sera proposé à l'attribution lors des réunions des instances du Centre de cette fin d'année 2015.

De nombreuses réunions budgétaires ont rythmé l'année 2015. Outre les réunions obligatoires avec le Centre Régional d'Aide aux Communes, nos services se sont concertés avec la Commune pour proposer des mesures permettant de réduire nos dépenses. La volonté

¹ Pour rappel, l'impact estimé au 30/10/2015 est de 282.287,50 € pour 2015, tandis que l'augmentation de la dotation communale est de 249.734,72 €.

commune de maximiser nos synergies ont ainsi mené à la création d'une centrale communale de marchés pour diverses fournitures, ainsi que pour les services juridiques, prenant effet au 1^{er} janvier 2015. Les services communaux nous ont également apporté leur soutien en termes d'expertise, au niveau des marchés publics², de l'urbanisme³ et des bâtiments⁴. C'est ainsi qu'en 2016, tout comme en 2015, nous avons travaillé de concert avec la Commune afin de rentrer respectivement un budget en équilibre au global et un budget en équilibre à l'exercice propre. Le présent budget 2016 est conforme à ce qui a été approuvé par le Conseil et par le CRAC en termes de plan d'embauche et de coûts nets du personnel et de fonctionnement. Toutefois, l'impact des mesures fédérales sur nos dépenses de transfert ne nous a pas permis de respecter la trajectoire prévue pour la dotation communale.

Mais la collaboration avec la Commune ne s'arrête pas à la dotation communale ou aux synergies en matière de marchés publics. Ainsi, dans le cadre d'un projet global de réduction des dépenses énergétiques, la Commune nous a inclus dans le projet Renowatt du Groupement régional économique de Liège, permettant non seulement d'obtenir l'expertise des agents du G.R.E. dans l'étude et la sélection des bâtiments pouvant être améliorés énergétiquement, mais également un soutien administratif via la passation de marchés de services pour la réalisation de contrats de performance énergétiques, et un soutien financier dans la recherche de subsides pour les travaux à réaliser (ex. : UREBA).

Dans le cadre de notre volonté d'intensifier notre politique de réinsertion socioprofessionnelle, concrétisée en 2015 par le renfort de 0,5 ETP au niveau du service Job Contact, mais également par l'augmentation des travailleurs « article 60 » mis à disposition des entreprises d'économie sociale⁵, la Commune nous soutiendra en prenant en charge les frais résiduels⁶ relatifs à la mise à disposition de leurs services ouvrier de 4 travailleurs « article 60 ».

Cette augmentation du nombre d'articles 60 mis à disposition des entreprises d'économie sociale nous a permis d'augmenter le nombre d'articles 60 pour notre I.D.E.S.S., nous permettant du même coût d'obtenir un subside extraordinaire exceptionnel pour l'achat et l'aménagement d'un nouveau Minibus, réduisant d'autant la part communale dans le financement de ce projet social.

Toutefois les efforts du Centre ne s'arrêteront pas là. Ainsi la cellule énergie du Centre, en plus de la poursuite de ses missions pour les personnes en difficulté énergétique, finalise actuellement son étude sur diverses mesures à prendre de manière rapide et avec un coût modeste pour réduire nos dépenses en électricité ou encore en gaz de chauffage (isolation de tuyaux de chauffage, réparation de vannes thermostatiques, sensibilisation aux économies d'énergie, placement de minuteurs pour divers appareils gourmands en énergie,...). Les coûts nets de service, réalisés en cette fin d'année 2015 devraient également amener à identifier des mesures supplémentaires à celles reprises dans le plan de gestion initial du Centre. Le

² Conseils lors de la rédaction de cahier spécial de charges.

³ Conseils lors d'une demande de permis d'urbanisme suite à l'incendie des Chenay.

⁴ Avis de l'ingénieur communal sur l'impact d'un projet de rénovation de la crèche.

⁵ Passant de 8 à 10, dans la limite du subside régional relatif à ce type de contrat en économie sociale.

⁶ Soit après déduction des recettes liées à ces engagements, soit les réductions de cotisations patronales pour les groupe-cible, le subside régional par journée de travail prestée et le subside fédéral sous forme de remboursement d'un R.I.S. au taux chef de ménage, et ce quel que soit le statut réel de la personne engagée et ainsi mise à disposition de l'utilisateur final, la Commune en l'occurrence pour le cas ici explicité.

C.R.A.C. et la Commune continueront d'être associés à ces projets de réduction des coûts de fonctionnement du Centre.

En résumé, par ce budget, nous souhaitons continuer de veiller à la pérennisation des services tout en faisant preuve de la rigueur nécessaire pour faire face à la situation économique actuelle de notre Commune.

Dans un souci de transparence, nous avons repris, ci-après, les principaux tableaux et graphiques vous permettant d'avoir une idée globale de la situation du centre.

Bilan des services

Boni/Mali par service sur base du budget initial			
Service	Recettes	Dépenses	Boni/mali
Administration générale	€ 278.465,95	€ 1.745.677,45	- €1.467.211,50
Patrimoine privé	€ 3.600,00	€ 3.650,00	€ 50,00
Agriculture et sylviculture	€ 9.500,00		€ 9.500,00
Service de coordination sociale		€ 89.008,96	- € 89.008,96
Médiation de dette	€ 14.685,60	€ 59.700,86	- € 45.015,26
Commission fourniture énergie et eau	€ 348.328,75	€ 453.115,85	- € 68.787,10
Autres actions sociales	€ 20.410,00	€ 17.910,00	€ 2.500,00
Coordination des soins à domicile		€ 200,00	- € 200,00
Aide sociale	€ 1.742.576,82	€ 3.201.828,10	- € 1.459.251,28
Etablissement pour enfants	€ 396.471,54	€ 599.457,35	- € 202.985,81
Action en faveur de la jeunesse été solidaire			€ 0,00
Aide en milieu ouvert		€ 65.581,32	- € 65.581,32
ILA	€ 247.754,86	€ 163.906,16	€ 83.848,70
Recettes/dépenses non ventilables	€ 88.613,87	€ 170.207,82	- € 81.593,95
Service Aides familiales	€ 827.500,00	€ 1.044.774,84	- € 217.274,84
Repas à domicile	€ 252.358,16	€ 294.742,75	- € 42.384,59
Dépannages urgents	€ 177.927,17	€ 246.399,87	- € 68.472,70
Service de nettoyage	€ 24.350,42	€ 47.359,78	- € 23.009,36
Biotélévigilance			€ 0,00
Autres services, aide aux familles	€ 33.402,10	€ 49.420,04	- € 16.017,94
Réinsertion socioprofessionnelle	€ 550.247,29	€ 788.171,69	- € 237.924,40
Insertion sociale	€ 59.720,06	€ 55.893,86	€ 3.826,20
Habitations sociales	€ 98.000,00	€ 18.899,60	€ 79.100,40
Habitations personnes âgées	€ 61.249,65	€ 29.119,65	€ 32.130,00
Logement de transit et d'insertion	€ 7.500,00	€ 9.030,00	- € 1.530,00
Total	€ 5.278.663,24	€ 9.154.055,95	- € 3.875.392,71

Recettes/dépenses générales 009	€ 3.643.533,63	€ 301,00	€ 3.643.231,63
Fonds 029	€ 232.161,08		€ 232.161,08
Exercices antérieurs	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Total			€ 3.875.392,71

Balance	€ 0,00
----------------	--------

Commentaires

Le mali des services est compensé par le fonds spécial de l'action sociale et la part communale reprise au 009 des recettes générales.

L'intervention communale 2016 s'élève à un montant de 3.397.461,77 € soit 37,11 % du budget du CPAS.

Les recettes de prestations et de subsides ne compensent pas le mali des services, nous pouvons en tirer comme constat que les services restent insuffisamment subsidiés.

1. Présentation de nos budgets

Nos budgets du service ordinaire et du service extraordinaire sont présentés dans le respect des dispositions de la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets 2016 des communes et des CPAS de la région wallonne.

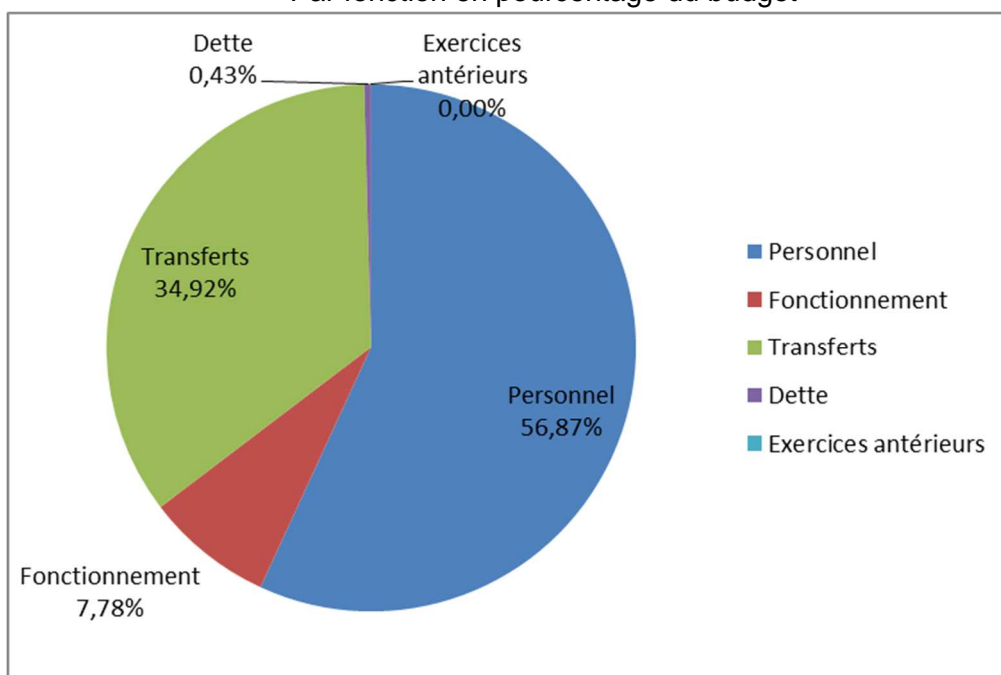
a. Budget du service ordinaire de l'exercice 2016

i. Dépenses ordinaires

- Par fonction en euros

Fonctions	en euros
Personnel	€ 5.206.445,86
Fonctionnement	€ 712.309,20
Transferts	€ 3.196.648,30
Dette	€ 38.953,59
Exercices antérieurs	€ 0,00
TOTAL	€ 9.154.356,95

- Par fonction en pourcentage du budget



- Le personnel

Le bien-être au travail du personnel est une préoccupation constante. C'est pourquoi nous proposerons en cette fin d'année 2015 au Conseil d'établir un marché de services avec notre service externe de prévention et de protection au travail pour réaliser une analyse des risques psychosociaux. Les résultats de cette analyse nous permettront de proposer des mesures concrètes au Comité de concertation de base en 2016.

Les dépenses du personnel tiennent compte :

- d'une non-indexation en 2016 ;
- du taux de cotisation communiqué par l'O.N.S.S.A.P.L. ;
- des augmentations liées aux évolutions de carrière ;
- des primes pour l'assurance collective soins de santé ;
- de la cotisation au service social collectif du CPAS ;
- du financement de la pension des mandataires gérée en synergie avec la commune.

- Les dépenses de transfert

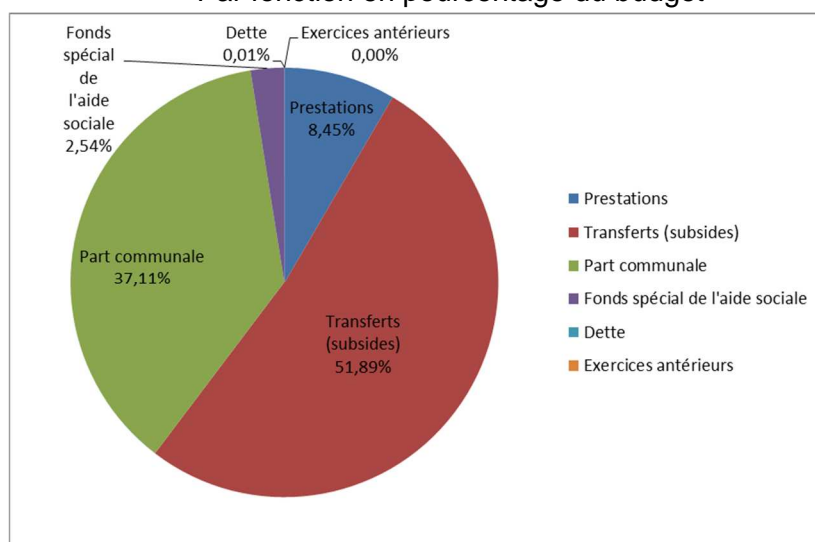
Les dépenses de transfert représenteront 34,92 % en 2016 soit : 3.196.648,30 €.

ii. Recettes ordinaires

- Par fonction en euros

Fonctions	en euros
Prestations	€ 773.850,00
Transferts (subsidés)	€ 4.750.081,59
Part communale	€ 3.397.461,77
Fonds spécial de l'aide sociale	€ 232.161,08
Dette	€ 802,51
Exercices antérieurs	€ 0,00
TOTAL	€ 9.154.356,95

- Par fonction en pourcentage du budget



L'intervention financière communale a dû être sollicitée à hauteur de 3.397.461,77 €.

Le montant du Fonds spécial de l'aide sociale (RW) est de 232.161,08 €.

b. Budget du service extraordinaire de l'exercice 2016

i. Dépenses

Investissements	€ 222.100,00
Prélèvements	€ 0,00
Exercices antérieurs	€ 0,00
Total	€ 222.100,00

Le programme des achats et travaux extraordinaires reprend les éléments suivants :

- l'aménagement de l'épicerie sociale ;
- la rénovation du local situé rue Visé-Voie n°2 4680 Oupeye ;
- la création d'un logement d'urgence ;
- l'aménagement de la Maison de quartier ;
- la rénovation de la Résidence Tollet (système d'évacuation des eaux usées)
- l'achat et l'aménagement d'un minibus ;
- l'achat de petit matériel.

ii. Recettes

Transferts	€ 191.500,00
Investissements	€ 0,00
Prélèvements	€ 30.600,00
Exercices antérieurs	€ 0,00
Total	€ 222.100,00

La subvention communale extraordinaire s'élève à 55.000 €, soit conformément à la subvention prévue dans le plan de gestion initial du Centre.

Balance budget extraordinaire	€ 0,00
--------------------------------------	--------

En conclusion

Ce budget du service ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2016 montre notre volonté de mener une politique de grande rigueur compte tenu de la situation budgétaire actuelle, tout en maintenant l'accomplissement de nos missions sociales.

Nous tenons à remercier Madame le Directeur général, Madame le Directeur financier et tous les agents des services du CPAS pour leur investissement au quotidien.

Oupeye, le 24 novembre 2015.

Pour la Présidente du CPAS, empêchée,

Cindy CAPS

La Présidente faisant fonction,

Marlène REMI